

Décret

Générale

modern

Décret n° 93-0001/PR/MCTT Approuvant et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel de l'Exercice 1992 de l'Office National d'Approvisionnement et de Commercialisation.

n° 93-0001/PR/MCTT

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
5 janvier 1993

Numéro JO
n° 1 du 16/01/1993

Date du numéro
16 janvier 1993

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois Constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 du 27 Juin 1977

VU l'ordonnance N°LR/77-008 du 30 juin 1977

VU le décret n°78-072 du 2 Octobre 1978 portant nomination des membres du Gouvernement

VU la loi n°78/78 du 30 mars 1978 portant création d'un Établissement Public dénommé «Office National d'Approvisionnement et de Commercialisation»

SUR PROPOSITION DU MINISTRE DU COMMERCE, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 novembre 1992.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget Prévisionnel de l'Exercice 1992 de l'Office National d'Approvisionnement et de Commercialisation qui est arrêté comme suit : En fonctionnement

– en produit à	1 518 727 000 FD – en charge à	1
482 480 000 FD – excédent	36 247 000 FD	

Article 2

Le présent décret sera enregistré publié et exécuté partout où besoin sera.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUEHASSAN GOULED APTIDON